

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2021**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, LE QUATORZE SEPTEMBRE, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR SOUS LA PRÉSIDENCE DE THIERRY ANDRIEUX.

Date de la convocation : 8 septembre 2021

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Vice-présidents : Philippe HERCOUET, Nathalie BEAUVY, Éric MOISAN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Josianne JEGU, Jean-Luc BARBO, Catherine DREZET, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Pierre LESNARD, Thierry GAUVRIT, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, David BURLLOT.

Claudine AILLET, Jérémy ALLAIN, Gwenaëlle AOUTIN, Carole BERECHER, Sylvain BERNU, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Pierre-Alexis BLEVIN, Philippe BOSCHER, Suzanne BOURDÉ, Marie-Madeleine BOURDEL, Nathalie BOUZID, Thibault CARFANTAN, Daniel COMMAULT, Catherine CORDON (*suppléante de Jean-Michel LEBRET, absent*), Jean-François CORDON, Stéphane de SALLIER DUPIN, Nicole DROBECQ, Alain GENGE, Alain GOUEZIN, Serge GUINARD, Laurence HAQUIN, Philippe HELLO, Sylvie HERVO, Renaud LE BERRE, René LE BOULANGER, Pascal LEBRETON, Nadine L'ECHELARD, Catherine LELIONNAIS, David L'HOMME, Joël LUCIENNE, Caroline MERIAN, Anne-Gaud MILLORIT, Claudine MOISAN, Valérie MORFOUASSE, Nicole POULAIN, Sébastien PUEL, Michel RICHARD, Christophe ROBIN, Thierry ROYER, Fabienne TASSEL, Laurence URVOY, Michel VIMONT.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Valérie BIDAUD donne pouvoir à Jean-Pierre OMNES,
- Céline FORTIN donne pouvoir à Thierry GAUVRIT,
- Benjamin GUILLERME-JUBIN donne pouvoir à Claudine AILLET,
- Christelle LEVY donne pouvoir à Philippe HERCOUET,
- Catherine MOISAN donne pouvoir à Michel RICHARD,
- Yannick MORIN donne pouvoir à Pierre LESNARD,
- Marie-Paule ALLAIN, Yvon BERHAULT, Guy CORBEL, Jean-Luc COUELLAN, Marc LE GUYADER,

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Philippe BOSCHER

Délibération n°2021-162

Membres en exercice : 69 Présents : 58

Absents : 11

Pouvoirs : 6

MOBILITES RAPPORT DELEGATAIRE 2020 TRANSPORT URBAIN, NON-URBAIN, INTERURBAIN ET SCOLAIRE DISTRIBUS

Par un contrat de concession conclu pour une durée de 7 ans à compter du 1^{er} janvier 2020, la société Compagnie Armoricaïne de Transports s'est vu confier la gestion et l'exploitation du transport urbain, non-urbain, interurbain et scolaire distribus.

Conformément à l'article 40 du contrat, le concessionnaire est tenu de produire chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la Concession et une analyse de la qualité des services telle que définie à l'Article 21 du contrat. Ce rapport permet à Lamballe Terre & Mer d'apprécier les conditions d'exécution du service public. Il est présenté au plus tard le 30 juin de l'exercice suivant et comprend notamment :

- les comptes afférents à la totalité des opérations entrant dans la concession.
- un rapport sur la qualité du service,
- une annexe permettant à Lamballe Terre & Mer d'apprécier les conditions d'exploitation du service,
- une synthèse destinée à être présentée au Conseil communautaire,
- une note de synthèse du rapport de 3 pages environ

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, notamment des articles L.1411-3, L.1413-1,

Au regard de :

- La transmission de ce rapport et de sa présentation au Conseil communautaire,
- L'avis favorable de la Commission consultative des services publics locaux, réunie le 8 septembre 2021,

Après en avoir délibéré :

Le Conseil communautaire :

- PREND ACTE du rapport 2020, produit par la société Compagnie Armoricaine de Transports, sur la gestion et l'exploitation du transport urbain, non-urbain, interurbain et scolaire distribus,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

Certifié envoyé à la Préfecture le	21 SEP. 2021
Affiché le	21 SEP. 2021

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE LESDITS JOUR, MOIS ET AN

(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le

Le Président,

Thierry ANDRIEUX

21 SEP. 2021

